

## Appel à candidatures

### Ateliers Bois – Ateliers d’artistes de la Ville de Strasbourg

#### Mise à disposition des ateliers en 2022

Depuis 2019, la Ville de Strasbourg met à la disposition des artistes plasticiens de l’Eurométropole un parc de **5 ateliers** dans les **Ateliers Bois**, localisés à la Virgule (sur le site de la COOP). Un jury d’experts, composé de représentants de la Ville et de professionnels des Arts visuels à l’échelle locale, nationale et internationale, est chargé annuellement d’examiner les demandes individuelles.

Le Département des Arts visuels à la Direction de la Culture lance un appel à candidatures en vue de l’attribution d’une **seule place, libérée exceptionnellement cette année** pour une installation en **juin 2022**.

La mise à disposition de cet espace sous forme de convention est d’une durée de deux ans.

Le loyer et les charges mensuels de l’atelier s’élèvent en 2021 à environ 240 euros. Il reviendra à l’artiste retenu de s’acquitter de la moitié du loyer et des charges.

**La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 30 novembre 2021.**

#### Les modalités des candidatures et la sélection des lauréats

##### I. CONDITIONS ET MODALITÉS D’ACCES AUX ATELIERS BOIS DE LA VILLE DE STRASBOURG

#### 1/ Les conditions de la candidature :

- résider ou exercer son activité professionnelle à Strasbourg ou dans une autre commune de l’Eurométropole (étudiants et associations non admis)
- avoir une pratique artistique régulière et diffusée
- être engagé.e dans une démarche contemporaine (toutes les disciplines des arts visuels confondues)
- s’inscrire dans un projet collectif et être ouvert-e à la rencontre avec les habitants et à la coopération avec les autres acteurs installés à la Virgule - COOP
- être solvable afin d’assurer le paiement mensuel des loyers et des charges

#### 2/ La composition du dossier de candidature

2.1 / un dossier artistique au format zip nommé comme suit :

**PrénomNom-art2021\_AteliersBois)**

Il sera composé des fichiers pdf suivants :

1. une lettre de motivation insistant notamment sur les synergies qui pourront être mises en œuvre avec les autres acteurs implantés sur le territoire de la COOP
2. un curriculum vitae (avec photo)
3. un descriptif de l'activité et des projets menés depuis les trois dernières années (2019-2021 et à venir en 2022)
4. un portfolio
5. autres visuels (catalogue, édition, revue de presse, etc.)

2.2 / un dossier administratif au format zip nommé comme suit :  
**PrénomNom-adm2021\_AteliersBois**)

Il sera composé des fichiers pdf suivants :

1. un justificatif du statut (inscription à la MDA/AGESSA/CFE/URSSAF ou tout autre organisme) et de l'activité professionnelle en cours
2. un justificatif de domicile
3. une copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition

3/ La remise du dossier complet (deux fichiers distincts et de bonne qualité au format zip) avec pour objet « Candidature pour un atelier d'artiste de la Ville de Strasbourg » est à adresser uniquement par voie électronique à l'adresse suivante :  
**DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu**

## II. SELECTION DES LAUREATS

### 1/ Le déroulement de la sélection

Un jury d'experts, composé de représentants de la Ville et de professionnels des Arts visuels, est chargé d'examiner les dossiers réceptionnés jusqu' au 30 novembre 2021 inclus.  
Il se réunira en janvier 2022.

2/ Tous les candidats seront informés des résultats de la sélection en mars prochain.

3/ Les candidats retenus seront invités à visiter leurs ateliers dans le courant du mois de mai et pourront y emménager dès la première semaine de juin 2022.

**Pour plus d'informations** sur ce dispositif :

Direction de la Culture - Service de l'Action culturelle  
Département des Arts visuels -Illustration - Livre  
Tél.: 03 68 98 72 86  
Courriel : [DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu](mailto:DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu)